



fiche d'inscription 2016 2017

Nom, Prénom Née le

Adresse

Tél bureau/gsm Tél.Dom.

email

Certificat médical de moins de 3 mois

Dernier avis d'imposition

ACTIVITE(S) CHOISIE(S)

ACTIVITE(S)*	LIEU(X)	HORAIRE(S)
1		
2		

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e) Mme, M.

autorise ma fille

à participer aux activités «Elle est Sports», autorise l'Edicateur présent sur place
à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident.

Saint-Denis, le

Signature

**sous réserve des places disponibles*

Recevez les informations de la Ville de Saint-Denis par SMS ou par email.

J'autorise la ville de Saint-Denis à utiliser mes coordonnées afin de me communiquer les informations relatives à l'actualité de la Ville courrier SMS email



www.saintdenis.re

Direction Promotion du Sport
7 rue Nicol de la Serve - 97400 Saint-Denis
tél : 0262 20 39 00 - fax : 0262 41 66 95

L'humain, POUR NOUS C'EST CAPITAL !



Règlement intérieur

ARTICLE 1 :

Les activités de « ELLE EST SPORTS » sont ouvertes à toutes les Dionysiennes à partir de 16 ans et ayant satisfait aux formalités d'inscription :

- *Certificat médical datant de moins de trois mois.*
- *Une fiche de renseignements.*
- *Une autorisation parentale pour les mineures*

ARTICLE 2 :

L'objectif de « ELLE EST SPORTS » n'est pas le perfectionnement, mais une pratique de loisirs et d'initiation avec encadrements.

ARTICLE 3 :

Les parents devront obligatoirement signer l'autorisation parentale pour les mineures.

ARTICLE 4 :

Les activités accueilleront les inscriptions dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 5 :

Les parents doivent s'assurer que l'éducateur est présent avant de laisser leur enfant mineure sur le site.

ARTICLE 6 :

La tenue adéquate à la pratique de l'activité choisie est exigée.

ARTICLE 7 :

La durée des activités est d'une année scolaire ; les cours sont suspendus pendant les périodes de vacances scolaires.

ARTICLE 8 :

Les mineures doivent être récupérées dès la fin du cours (10 minutes), afin de ne pas perturber le cours suivant.

ARTICLE 9 :

L'accès au périmètre où se déroule l'activité sportive n'est réservé qu'aux inscrits.

Par ailleurs, les membres de la famille, qui désirent assister au cours, doivent s'installer dans les espaces réservés au public.

ARTICLE 10 :

En période cyclonique, lorsque l'alerte orange est annoncée le soir, dans la nuit ou assez tôt le matin, les cours n'auront pas lieu. Si l'alerte est déclenchée pendant le cours, l'activité sera automatiquement suspendue.

ARTICLE 11 :

Pour tout problème ou difficulté liés à cette opération « ELLE EST SPORTS », les inscrites devront contacter le numéro de téléphone suivant : 02 62 20 39 00

Le présent règlement a pour objectif de contribuer au bon déroulement de « ELLE EST SPORTS ».

Signature